



## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX



Tarifs applicables au 1er septembre 2024

### Transaction Vente

Prix net vendeur de	à	% maximum TTC
0 €	80 000 €	Forfaitaire 6 000 €
80 001 €	100 000 €	8,50%
100 001 €	120 000 €	8,00%
120 001 €	160 000 €	7,50%
160 001 €	200 000 €	7,00%
200 001 €	250 000 €	6,50%
250 001 €	300 000 €	6,00%
300 001 €	450 000 €	5,50%
450 001 €	et au-delà	5,00%

**Principe du non-cumul :** l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le vendeur** (sauf Stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

**Terrain à vendre :** Honoraires d'agence 10 % du prix net vendeur

**Honoraires de rédaction d'acte :** 350 € TTC à la charge de l'acquéreur.

**Avis de valeur :** 45 € TTC à la charge du vendeur (déduit des honoraires dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence)

**Estimation Valoris l'Adresse :** 120 € TTC à la charge du vendeur (déduit des honoraires dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence)

### LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

#### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Un mois de loyer hors charge diminué des honoraires de visites et de l'état des lieux à la charge du bailleur

#### Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Honoraires à la charges du bailleur :</b></li> <li>10 € TTC par M<sup>2</sup> de surface habitable (Zone Tendue).</li> <li>12 € TTC par M<sup>2</sup> de surface habitable (Zone Très Tendue).</li> <li>8 € TTC par M<sup>2</sup> de surface habitable (Zone non Tendue).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Honoraires à la charges du locataire :</b></li> <li>10 € TTC par M<sup>2</sup> de surface habitable (Zone Tendue).</li> <li>12 € TTC par M<sup>2</sup> de surface habitable (Zone Très Tendue).</li> <li>8 € TTC par M<sup>2</sup> de surface habitable (Zone non Tendue).</li> </ul>
--	---

#### Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC du M<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC du M<sup>2</sup> de surface habitable.

### BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

à la charge du preneur	HT	TTC
Honoraires de location	5,00%	6,00%
Rédaction d'acte	3,33%	4,00%
réalisation de l'état des lieux	* inclus	* inclus
<b>Total Honoraires de location</b>	<b>8,33%</b>	<b>10,00%</b>